



Rue de Lodelinsart, 53
6040 JUMET

Procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration **du 16 septembre 2006 à Amay.**

La séance est ouverte à 14h sous la présidence de M. Pierre VAN de VELDE, premier vice-président.

Sont également présents: Messieurs Jean-Marie PIRON, Daniel HALLEUX, Damien ANDRE, Renaud BARREAU, Philippe MAJEWSKI, Didier DEWINTER, Jean-Christophe THIRY, administrateurs.

Mr André BREDA, membre d'honneur et mandataire spécial (trésorier).

S'est excusé et a donné procuration à Mr Thiry : Mr Fabrice GROBELNY.

S'est excusé : Mr Claude Bikady.

1. Mot du Président.

Monsieur Van De Velde souhaite la bienvenue à tous et souligne la perte entraînée par l'absence du président de la FEFB.

2. Discipline.

Le conseil a invité Mr Benjamin Leurquin à venir présenter sa défense relativement à son absence non déclarée et non expliquée lors de la ronde 7 du Championnat individuel francophone 2006, catégorie Accession. Le conseil constate que Mr Leurquin n'est pas présent et qu'il n'a pas non plus envoyé de document écrit.

A l'unanimité, le conseil décide, sur proposition du Directeur des tournois, de suspendre Monsieur Benjamin Leurquin du droit de participer aux Championnats individuels francophones, Elite et Accession, qui seront organisés en 2007.

Plusieurs administrateurs trouvent la mesure disciplinaire légère et rappellent qu'en cas de récidive, la sanction peut être plus lourde. Mr Thiry notifiera la sanction à Mr Leurquin.

3. Le procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration de la FEFB, tenue à Bouge le 8 juillet 2006 est approuvé, moyennant deux modifications :

-page 2, point 3, la date du championnat de Belgique de parties éclair 2006 est le 26 novembre 2006 et non pas le 16 novembre 2006.

-page 4, point 5, Rapport du Directeur des Tournois : il y a lieu de remplacer les mots « article 6.c du R.O.I. » par article « 6.c du R.D.T. ».

4. Nouvelles de la F.R.B.E.

-VSF : la majorité des membres du conseil d'administration de la VSF a démissionné, y compris le secrétaire. En accord avec la vice-présidente de la VSF,

la gestion des affiliations des joueurs de la VSF est provisoirement assurée par la FRBE (Mr Halleux et Mr Cornet). Il existe un projet pour que la gestion des membres des trois fédérations linguistiques soit assurée de façon régulière par la FRBE. Le conseil juge positives les initiatives prises en ce sens.

-Messieurs Halleux et Thiry sont heureux du travail quotidien des mandataires de la FRBE. Il reste à la FRBE à faire ses preuves dans les grands chantiers qu'elle a lancés: reconnaissance des échecs comme sport, refonte de son Règlement des tournois. Mr Thiry regrette toutefois que le Tournoi de Fontaine, Hiver, Division 1, 2005-2006 n'ait pas encore été pris en compte pour le classement Elo de la FIDE.

-A propos des interclubs nationaux 2006-2007, Mr Dewinter déplore la composition de certaines séries de division 5. Ce qui entraînera parfois des déplacements anormaux en division 5, comme pour le match Knokke-Fleurus. Il insiste également sur le respect des dates butoirs fixées par la FRBE.

En général, le conseil salue le travail de Luc Cornet comme Responsable des Tournois Nationaux (RTN). Toutefois, les mandataires de la FEFB à la FRBE demanderont au RTN que, pour les interclubs 2007-2008, les clubs de division 5 aient un certain temps après la parution de la composition des séries pour demander la modification de celles-ci. Les demandes de modification devraient se faire sur base d'une proposition motivée, accompagnée d'une suggestion alternative.

5.a. Rapport du Directeur des tournois

- Les Championnats individuels francophones de parties rapides ont eu lieu le 3 septembre à Montegnée (organisateur : le club d'Ans-Loncin).

Le tournoi s'est bien déroulé mais Mr Piron est déçu par le faible nombre de participants. Quoiqu'il en soit, Mr Gulbas est le vainqueur indiscutable avec 8,5 points sur 9.

Certains membres du conseil se posent la question du maintien du tournoi à l'avenir.

La proximité avec les vacances scolaires semble un handicap. *Il est décidé qu'en 2007, le Championnat de parties rapides aura lieu soit le 2 septembre soit le 23 septembre. Le conseil décidera de la date définitive ultérieurement.*

-Le Championnat Interligues de la FEFB a eu lieu à Namur le 10 septembre. Brillante victoire de la Ligue de Hainaut en adultes, avec 9/10 (3 Ligues étaient présentes). Chez les Jeunes, l'Interligues est remporté par la Ligue de Namur-Luxembourg avec 4,5/6. (4 Ligues étaient présentes).

Mr Piron regrette de n'avoir reçu de réponse complète d'aucune Ligue à ses questions préalables (nombre d'équipes présentes,...). Le principe, suggéré par Mr Piron, d'imposer l'inscription des équipes des Ligues quelques jours à l'avance remporte l'adhésion du conseil.

Il va par ailleurs réfléchir à la manière de décourager financièrement l'absence de certaines Ligues. Par exemple, en proposant une réduction de la ristourne de cotisations qui leur est faite.

Mr Thiry attire l'attention du conseil sur la situation sans précédent de la Ligue de Liège. A l'Assemblée générale 2006 de la Ligue de Liège, le quorum de présence pour la tenue de l'assemblée n'a pas été atteint. Il se demande dès lors si les deux membres du Comité de la Ligue sont encore en fonction. La présence d'une équipe de jeunes de la Ligue de Liège à l'Interligues 2006 est due à l'initiative commune d'un responsable d'un club de la Ligue et d'un administrateur de la FEFB, sollicité par Mr

André. La FEFB a, tout comme les clubs de la Ligue de Liège, intérêt à veiller au bon fonctionnement de l'organe provincial à qui elle délègue certaines tâches. Il propose que le conseil d'administration de la FEFB organise une réunion avec les responsables des clubs de la Ligue de Liège afin de mettre fin à cette paralysie. Le conseil souhaite réfléchir.

5.b. Attribution de l'organisation des compétitions 2007 de la FEFB.

(tous les votes ont lieu à main levée)

-Individuels de la F.E.F.B. 2007.

Le conseil commence par voter l'attribution de cette compétition. Trois clubs se sont déclarés candidats pour son organisation. Il s'agit d'Amay, Ans et Fontaine. Fontaine obtient l'organisation des Championnats individuels francophones avec 4 voix (contre 2 voix pour Amay, 1 pour Ans et 2 abstentions). Ils se dérouleront des 17 au 20 mai 2007 et des 26 au 28 mai 2007.

-Interclubs F.E.F.B. 2007.

Il y a cinq candidats pour quatre rondes (Ans, Fontaine, Liège, Marche, Mons). Plusieurs membres du conseil demandent à Mr Barreau si Fontaine maintient sa candidature bien que ce club ait obtenu l'organisation des Championnats individuels francophones. Après réflexion, Mr Barreau retire la candidature de Fontaine.

Mr Piron constate alors que chaque club candidat peut avoir la ronde ou une des rondes pour lesquelles il est candidat: la ronde 1 aura lieu le 22 avril 2007 à Mons ; la ronde 2, le 29 avril 2007 à Liège ; la ronde 3, le 13 mai 2007 à Marche et la ronde 4, le 3 juin 2007 à Ans

-Pour le Championnat de parties rapides 2007, qui aura lieu le 2 ou le 23 septembre, Liège, via Mr Thiry, retire sa candidature (qui était d'ailleurs conditionnelle). Fleurus est intéressé mais demande encore à réfléchir. Mr Piron n'a reçu aucune autre candidature. Il fera appel aux candidats via le site de la FEFB afin qu'une décision puisse être prise lors du prochain conseil d'administration.

-Il y a deux candidats pour l'Interligues 2007: Ans et Fontaine (qui déclare sa candidature en séance, via Mr Barreau). Le conseil passe au vote: Ans recueille 5 voix et Fontaine 4. L'Interligues 2007 aura lieu à Ans le 9 septembre 2007.

Une discussion surgit sur le fait que les clubs de la Ligue de Liège ont reçu beaucoup d'organisations. Cela ne change pas l'avis du conseil. A la question de savoir si la Ligue où l'Interligues est organisé doit avoir une équipe jeunes et une équipe adultes, Mr Piron répond que ce n'est pas une obligation formelle mais que c'est plus que souhaitable. Cette obligation morale sera signalée au club d'Ans.

6. Rapport du Directeur de la Jeunesse

-M. André signale qu'il y a eu peu de compétitions réservées à la jeunesse depuis le dernier conseil d'administration.

-Nathan Gullentorps est le seul jeune francophone belge à participer aux championnats d'Europe de la jeunesse qui se déroulent actuellement à Herceg Novy.

-Le prochain tournoi JEF aura lieu à Fleurus, le samedi 23 septembre. Deux autres tournois JEF sont déjà prévus : le 15 octobre à Nivelles et le 11 novembre à Wavre.

-La FEFB a envoyé deux représentants au tournoi de Saint-Lo : Nathan Gullentorps et Grégoire Marville. Ce dernier ayant demandé et obtenu son transfert pour le SVDB, sa candidature n'a été retenue qu'à défaut d'autres candidats.

-Mr André a reçu des demandes de subsides pour la formation des jeunes de la part des Ligues de Hainaut et de Bruxelles. Il demande au conseil d'y donner une suite favorable. De même pour le paiement de l'indemnité prévue à Mr dal Borgo pour

l'accompagnement des jeunes francophones aux championnats de Belgique de la jeunesse en 2006.

- Mr Eric Leboutte, responsable des jeunes du club d'Ans, a fait part à Mr André de son intérêt à devenir membre du conseil d'administration de la FEFB. Il est motivé par la tâche d'adjoint au responsable de la jeunesse. Mr André voit cette proposition d'un œil favorable, sous réserve d'autres candidatures, puisqu'il ne compte pas se représenter au poste de responsable jeunesse en mars 2007. De son côté, Mr Barreau a un a priori positif car il n'envisage pas de se présenter comme responsable jeunesse sans l'aide d'un adjoint. Mr Thiry précise que Mr Leboutte pourrait être intéressé par ce poste, même en dehors du conseil d'administration. Dans cette dernière hypothèse, le remboursement des frais de Mr Leboutte ne semble pas faire de problème pour Mr Breda.

-La ligue du Brabant wallon prépare un projet de formation qui doit démarrer avant fin 2006.

-En réponse à une question de Mr Dewinter, Mr André précise que les clubs et les Ligues peuvent commander à la FEFB des exemplaires payants des fascicules 1, 2, 3, 4 et 5 de la méthode Etapes. Mr Thiry insiste sur l'intérêt du cd-rom complémentaire à cette méthode, également disponible auprès de la FEFB.

7. Rapport du Responsable à l'immatriculation et au classement.

M. Halleux fait un bref rapport.

- Le prochain classement Elo sortira entre le 5 et le 15 janvier 2007. La date limite d'envoi des résultats est le 31 décembre 2006. Ainsi, le classement Elo belge sortira immédiatement après l'Elo FIDE.

-Le site de Marc Roger ne semble plus fiable à 100%. De nouveaux services similaires sont en cours de développement. En attendant, le conseil demande à Mr Halleux de ne plus faire figurer de lien vers le site de Marc Roger à partir des sites fédéraux.

-la FEFB compte une cinquantaine d'affiliés en moins que l'an dernier à la même période.

-les sites web de la FEFB et de la FRBE ont été inaccessibles pendant une dizaine de jours. Cela n'est pas acceptable. Le site de la FRBE sert d'ailleurs de référence officielle pour les interclubs nationaux. Mr Halleux suggère que la FEFB passe d'un serveur gratuit de qualité moyenne (Notzai) à un serveur payant offrant de meilleurs services de sauvegarde et de sécurisation des données. Un serveur en PHP5 serait l'idéal. Mr Halleux a reçu une proposition d'hébergement de Mr Logie pour environ 25 EUR par an. Mr André va se renseigner de son côté. Le prochain conseil d'administration approfondira la question.

8. Rapport du Trésorier.

-Mr Breda rappelle au conseil qu'il est important de lui trouver un remplaçant pour la charge de trésorier, en mars 2007 au plus tard.

-Les paiements de la FEFB sont faits très régulièrement.

-Le trésorier demande au conseil de déterminer le poste comptable bénéficiant des 5 EUR de l'amende pour un forfait lors des Interclubs francophones, qui ne sont pas ristournés au club lésé par le forfait. Pour rappel, l'amende pour un forfait est de 10 EUR. 5 EUR vont au club lésé. Restent 5 EUR. Après discussion, le conseil décide par 6 voix contre 2 et 1 abstention que ces 5 EUR seront attribués aux compensations des frais de déplacement des équipes et non à la FEFB.

-Pour les interclubs francophones, Mr Breda calcule les compensations des frais de déplacement des clubs à partir du logiciel ViaMichelin. Pour des raisons de simplicité

arithmétique, il demande que le remboursement soit établi sur une base de 0,24 EUR/km et non 0,25 EUR. Le conseil acquiesce pour l'exercice comptable 2006.

-en réponse à une question, Mr Breda précise qu'un des deux clubs de Binche ne s'est pas encore acquitté de ses cotisations provisoires 2006. L'échéance était fixée au 15 février. Le conseil constate que ce club et ses membres sont suspendus de plein droit de toute compétition du ressort de la FEFB (tournois de clubs, de Ligue,...). Le secrétaire adjoint signalera ce fait aux responsables du cercle concerné et demandera que ce cercle et ses joueurs soient également suspendus pour les compétitions de la FRBE.

9. Rapport du Responsable du Pion f.

Par manque de temps, Mr. MAJEWSKI concède que la rédaction du Pion F n'a guère avancé. Il s'engage à ce que le Pion F paraisse avant le prochain conseil d'administration. Dans le cas contraire, c'est qu'il a mal évalué son emploi du temps et il présentera sa démission.

10. Rapport du Délégué à la presse.

-Mr. DEWINTER a essayé de sensibiliser des médias nationaux aux grands événements échiquiens qui ont eu lieu dans le Sud du pays. (Championnat de la Ligue de Hainaut, Championnats de Belgique adultes, Tournoi international du Pays de Charleroi). Mais il a eu très peu de retour. Il est en train de changer de méthode afin d'attirer l'attention de médias locaux comme Passe Partout. Dans la région de Fleurus, l'intérêt de ce genre de médias pour les échecs est réel. Le problème est de couvrir l'ensemble de la Francophonie. Mr Dewinter y réfléchit.

11. Rapport du Responsable du Vade Mecum et des Règlements.

-Mr THIRY fait état de ventes du Vade Mecum en nette baisse cette année. Pour Mr Breda, cela est dû au fait que le Vade Mecum a été envoyé gratuitement à tous les arbitres intéressés.

-La FIDE est en train de publier les minutes de son Congrès 2006. Mr Thiry va les examiner afin de voir s'il y a des changements intéressants dans les règlements de la FIDE.

-Mr Thiry n'est pas sûr de pouvoir encore s'occuper du Vade Mecum dans le futur. Mr André n'exclut pas de reprendre la charge, en plus de celle de Webmaster (au cas où Mr Bikady ne voudrait plus l'assumer).

-Mr Thiry a reçu des propositions d'assurances de la part d'Ethias, tant pour l'assurance de la responsabilité civile (RC) des administrateurs de la FEFB que pour la responsabilité civile (RC) de la FEFB ASBL elle-même.

Concernant la RC administrateurs, pour faire bref, il s'agit d'une couverture classique des fautes non intentionnelles de gestion des administrateurs. Il y a deux possibilités :

- a. une prime annuelle de 140 EUR et une indemnisation maximale de 125 000 EUR par sinistre et par an,
- b. une prime annuelle de 200 EUR et une indemnisation maximale de 200 000 EUR par sinistre et par an. Dans les deux cas, la prise en charge des frais de défense en justice des administrateurs est prévue, sous certaines conditions. Mr Thiry recommande au conseil de souscrire à la formule B. Le conseil donne son accord.

Mr Thiry n'a encore reçu que les grandes lignes de l'offre de couverture de la RC de la FEFB ASBL et des ses affiliés. La prime est de 0,2 EUR/affilié au lieu de 0,25 EUR dans le contrat actuel (Arena Multi-Risques). Les indemnisations garanties en cas de dommage corporel sont égales au contrat actuel ; elles sont supérieures au contrat

actuel pour les dommages matériels.

La couverture des bénévoles est explicitement prévue, de même que la couverture d'activités annexes, telles que la tenue d'un bar. Le conseil donne mandat à Mr Thiry de souscrire à cette police d'assurances si le texte complet du contrat lui paraît approprié et de résilier le contrat existant avant le 1^{er} octobre. Mr Thiry déclare qu'il n'engagera pas la FEFB sans demander l'avis préalable de Mr Grobelny .

-Mr Thiry distribue aux personnes présentes un dossier d'une dizaine de pages reprenant des déclarations de Mr De Noose sur le forum de la FEFB et des pages du site www.danideno.com (où toute une section est consacrée au club Caïssa Europe).

Pour rappel, Mr De Noose a été suspendu à vie de toute fonction de dirigeant de cercle par l'AG 2003 de la FEFB. Mr Thiry demande au conseil si les faits établis dans le dossier donnent à penser que Mr De Noose viole cette interdiction.

En plus du dossier, il est de notoriété publique que c'est Mr De Noose qui poste la quasi-totalité des messages relatifs aux activités du club Caïssa Europe sur le forum de la FEFB. Enfin, Messieurs Breda et Piron ont déjà été contactés par Mr De Noose qui se présentait comme le délégué du club Caïssa Europe.

Mr Majewski a eu un contact avec Mr De Noose. Il a bon espoir que celui-ci tiendra compte de ses conseils de réserve.

Une discussion s'ensuit d'où il ressort que :

*pour plusieurs membres du conseil, le fait d'être le formateur principal d'un club, même centré sur la formation, n'implique pas nécessairement d'être un dirigeant de ce club.

*pour plusieurs membres du conseil, Mr De Noose est vraisemblablement un dirigeant de fait du club Caïssa Europe mais comme il ne fait pas partie du comité de ce club, il ne viole pas la sanction qui lui a été infligée. Mr Thiry conteste ce point de droit.

*certains membres du conseil s'interrogent sur l'opportunité de déclencher une procédure de sanction de Mr De Noose, la seule sanction efficace semblant être une exclusion à vie comme joueur et comme dirigeant de cercle. Pour eux, ce serait dommage, étant donné que l'activité échiquienne de Mr De Noose présente des aspects positifs.

En conclusion, le conseil décide de ne pas entreprendre d'action disciplinaire contre Mr De Noose pour le moment. Mais il affirme sans ambiguïté que Mr De Noose ne peut en aucun cas être un interlocuteur de la FEFB lorsqu'il se présente ou agit comme représentant du club Caïssa Europe, même si tous les membres du comité de ce club sont indisponibles.

12. Divers

-Emission de bons d'achats échangeables auprès de la Maison des Echecs (Mr Marchand) et d'En-Passant (Mr dal Borgo)

Mr Grobelny a fait savoir dans son rapport transmis par e-mail que Mr dal Borgo a donné son accord avec le système proposé. Mr Marchand n'a pas répondu. Mr Piron va reprendre contact avec lui.

-La séance de formation des dirigeants de cercle a lieu le 23 septembre 2006 à 14h00 au local du Cercle de Charleroi. Messieurs Grobelny et Thiry seront présents. Mr Thiry demande à Mr Halleux et à Mr André s'ils veulent bien assurer la présentation de Chess Manager. Mr Halleux fera part de sa réponse dans les jours qui viennent. . Mr André veut bien le remplacer en cas de besoin.

-Malgré les efforts de Mr Grobelny, les repêchages pour l'examen d'arbitrage n'ont toujours pas eu lieu ; le conseil le regrette vivement et demande à Mr Grobelny de persévérer dans ses contacts avec Mr Gosseye.

-La prochaine réunion se tiendra le 18 novembre 2006 à 14h00 à Charleroi, à condition que Messieurs Bikady et Grobelny soient disponibles à cette date.

La séance est levée vers 17h45.

Jean-Christophe THIRY,
secrétaire-adjoint.